**Facturation à la Suva assurance militaire**

**Nouvelle adresse postale**

< Madame,/Monsieur, >

Par la présente, nous vous informons de la procédure à suivre pour le paiement des factures émises par les fournisseurs de prestations.

Les fournisseurs de prestations (médecins, physiothérapeutes, pharmaciens, etc.) qui facturent sur la base des tarifs valables pour l'assurance militaire doivent adresser leurs factures directement à l'assurance militaire. Cette procédure a l'avantage de vous dispenser de toute avance de frais et d'alléger votre charge administrative. L'assurance militaire paie les factures aux fournisseurs de prestations. Ces derniers ont été informés de la procédure correcte par courrier séparé.

Pour faciliter la procédure décrite, nous vous prions d'observer les trois points suivants:

1. Carte d'assurance et numéro d'assurance sociale

**Veuillez présenter votre carte d'assurance de l'assurance militaire ou communiquez votre numéro d'assurance sociale lors de chaque visite chez un fournisseur de prestations (médecin, physiothérapeute, pharmacien, etc.).**

Si vous ne pouvez pas utiliser la carte, par exemple chez l'opticien, vous devez payer directement la facture et envoyer la quittance (facture, justificatif de demande de restitution, etc.) à l'assurance militaire. L'assurance militaire vous remboursera le montant dû.

2. Annonce

**L'obligation de verser des prestations est basée sur une annonce, qui doit en principe être effectuée par le fournisseur de prestations.** En l'absence d'une annonce, l'assurance militaire n'est pas tenue de donner suite à la demande.

3. Nouvelle adresse

**Pour votre correspondance, nous vous prions d'utiliser exclusivement la nouvelle adresse indiquée dans le document «Information concernant la nouvelle adresse postale» en annexe.**

Votre contribution est essentielle à la mise en place d'une procédure de facturation efficace et qui réponde aux intérêts de toutes les parties prenantes. Nous vous remercions de votre collaboration.

Suva

Division assurance militaire

Stefan A. Dettwiler

Directeur 

**Nouvelle adresse postale des agences de l'assurance militaire**

La Suva met tout en œuvre pour rendre ses procédures opérationnelles encore plus efficaces. C'est pourquoi nous avons introduit une adresse postale complémentaire à l'intention des agences de l'assurance militaire.

Cette nouvelle adresse postale permet d'acheminer les lettres au Service Center centralisé de Lucerne où celles-ci sont numérisées puis transmises par voie électronique aux agences compétentes de l'assurance militaire.

La nouvelle adresse postale se compose du lieu de l'agence de l'assurance militaire compétente pour le patient et de l'adresse du Service Center de Lucerne:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Suva Genève****Assurance militaireService Center** **Case postale****6009 Lucerne** | **Suva Bern****MilitärversicherungService Center** **Postfach****6009 Luzern** | **Suva St. Gallen****MilitärversicherungService Center** **Postfach****6009 Luzern** | **Suva Bellinzona****Assicurazione militareService Center** **Casella postale****6009 Lucerna** |
| Cantons de domicile: GE, JU, NE, VD, FR (f), VS (f), BE (f) | Cantons de domicile: AG, BL, BS, LU, SO, BE (d), FR (d), VS (d) | Cantons de domicile: SG, TG, SH, ZH, AI, AR, GL, UR, SZ, OW, NW, ZG et GR (d) | Cantons de domicile: TI, GR (i) |

Pour trouver l'agence compétente sur la base du domicile, vous pouvez aussi consulter le site Internet de l'assurance militaire: [www.assurance-militaire.ch](www.militaerversicherung.ch)

**Vous nous aiderez beaucoup en adressant dès à présent votre courrier postal directement au Service Center de la Suva.** Vous contribuerez ainsi à accroître notre efficacité tout en nous aidant à réduire les coûts.